

Projet de loi Fonction Publique Territoriale : La montagne accouchera-t-elle d'une souris ?

Le Conseil Supérieur de la Fonction publique Territoriale s'est réuni en séance extraordinaire ce jour en présence des ministres Jacob et Hortefeux, venus présenter le projet de loi Fonction publique territoriale.

Cette séance du conseil supérieur s'est tenue dans un contexte particulier, à savoir une semaine après la très large mobilisation du 4 octobre. Les salariés ont alors massivement exprimé leur attente d'améliorations concrètes et rapides.

Les agents de la Fonction Publique veulent des avancées notamment en terme d'augmentation de salaire, de déblocage des carrières, de résorption de la précarité.

Ces attentes urgentes ne sont à ce jour pas traitées, ni dans le cadre du projet de loi, ni ailleurs.

En effet, le projet est centré sur les aspects institutionnels et de gestion des ressources humaines, certes importantes mais loin des priorités exprimées par les agents. Dans le même temps, les négociations sur les salaires, la grille, les carrières, le volet précarité, sont aujourd'hui au point mort, comme l'a rappelé en séance la CGT.

Unanimes, les organisations syndicales ont d'ailleurs déploré dans une déclaration commune les insuffisances du gouvernement en terme de méthode et son absence de réponse aux attentes des agents.

Pour la CGT, dans ce contexte, le projet de loi, vu son contenu, passe à côté de l'essentiel. Après tant de battage médiatico-institutionnel, la montagne accouchera-t-elle d'une souris ?

Annoncé depuis de longs mois, ce projet a été discuté partout et avec tout le monde sauf avec les représentants des agents. S'il reste en l'état et s'il n'est pas accompagné de mesures ambitieuses sur le pouvoir d'achat, le déblocage des carrières, la précarité, ce projet ne pourra que décevoir les personnels de la FPT.

Ce projet témoigne du choix du gouvernement de n'avancer que sur certains sujets. Dans le même temps, la CGT constate notamment que le rapport du CSFPT relatif aux seuils et quotas reste en l'attente d'une transposition. Les solutions que préconise ce rapport rencontrent l'assentiment de tous les acteurs de la FPT, employeurs et organisations syndicales. Elles permettraient de débloquent les carrières de centaines de milliers d'agents. Le gouvernement n'a à ce jour pas jugé utile de s'en saisir. Les ministres se sont engagés à ouvrir dans les mois qui viennent le chantier réglementaire qui s'impose. La CGT en prend acte et veillera à ce que ces engagements soient suivis d'effet.

Ce projet n'est communiqué aux représentants des agents qu'un mois avant son passage en CSFPT pour avis. Pour la CGT, cela laisse bien peu de place à une prise en compte des propositions des organisations syndicales. Elle n'a pas manqué de le souligner en séance.

En l'état actuel des choses, la CGT ne peut qu'être insatisfaite, d'autant que ce projet survient après une longue série de mesures autoritaires et régressives (CDI, fusion des échelles, logement social, ...).

Pourtant, les enjeux sont grands : qu'il s'agisse du nécessaire développement de la Fonction Publique Territoriale pour répondre aux besoins sociaux des populations et contribuer au développement économique, ou de faire face au choc démographique par une meilleure attractivité de notre versant de la Fonction publique.

Il importe également d'appréhender de manière résolue la question des moyens financiers des collectivités. Ni les dernières mesures en matière de taxe professionnelle, ni le « bouclier fiscal », ne nous semblent aller dans le sens d'une plus grande solidarité entre territoires.

Les Français sont fortement attachés au service public. Les luttes se développent partout pour exiger plus et mieux de service public, comme l'illustrent les mobilisations sur le logement social, le combat courageux de nos camarades de la SNCM, la campagne CGT « EDF 100 % public ».

C'est à cette demande citoyenne que le gouvernement doit répondre. Force est de constater que ce projet ne constitue pas une réponse adéquate.

Pour la Fédération CGT des Services publics, le rapport de force reste déterminant. La journée du 15 octobre constitue une première occasion de prolonger la dynamique de lutte du 4 octobre.

Montreuil, le 11 octobre 2005